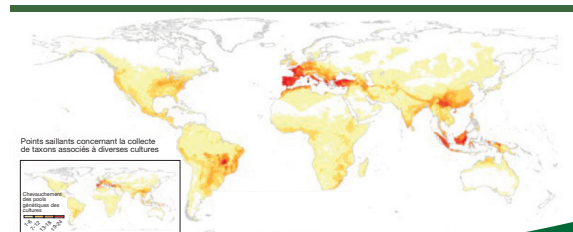


POURQUOI LES ESPÈCES SAUVAGES APPARENTÉES SONT-ELLES SI IMPORTANTES?

L'utilisation des espèces sauvages apparentées (CWR en anglais) est un outil indispensable pour lutter contre la faim dans le monde. Ce sont des espèces végétales sauvages apparentées génétiquement aux espèces cultivées et peuvent améliorer la qualité nutritionnelle des cultures domestiquées. Les gènes de plantes sauvages ont également fourni des cultivars résistants aux stress biotiques et une meilleure tolérance aux stress abiotiques.

Les espèces sauvages apparentées présentent des caractéristiques d'adaptation qui leur permettent de supporter les conditions environnementales changeantes. Elles constituent, donc, un riche réservoir de nouveaux traits et gènes qui peuvent être utilisés pour développer des variétés de cultures adaptées au changement climatique.



Chevauchement des taxons hautement prioritaires pour la collecte

- 1-6 Points saillants proposés pour d'autres activités de collecte concernant les CWR hautement prioritaires. Le rouge foncé indique un plus grand chevauchement des éventuelles distributions de CWR sous-représentées ayant lieu dans la même zone géographique. Source: Castañeda-Álvarez, N., Khoury, C., Achicanoy, H. et al. *Priorités mondiales de conservation concernant les espèces sauvages apparentées*. Nature Plants 2, 16022 (2016). <https://doi.org/10.1038/nplants.2016.22>
- 7-12
- 13-18
- 19-24
- 25-30
- 31-36
- 37-43

PARTENARIATS, APPUI ET FORMATION

Le Secrétariat du Traité international collabore avec plusieurs réseaux régionaux et fournit un appui direct, sur demande, aux gouvernements et aux parties prenantes aux fins de l'élaboration d'inventaires, de sondages et de bases de données nationales sur les espèces sauvages apparentées, en appliquant des normes, méthodologies et outils internationaux.

Il assure, en outre, ces services en étroite collaboration avec d'autres unités de la FAO et un grand groupe d'experts et d'institutions de recherche et universitaires de renommée internationale ayant une vaste expérience dans ce domaine.



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
sur les Ressources Phytogénétiques
pour l'Alimentation et l'Agriculture

Consolider la documentation et l'utilisation

des espèces sauvages

Soutenir les parties prenantes et les réseaux nationaux intéressés aux espèces sauvages apparentées

Pour plus d'informations, contacter:

Le Traité international sur les ressources
phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
pgrfa-treaty@fao.org

www.planttreaty.org • www.fao.org/plant-treaty/fr/

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Rome, Italie
2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence
CC BY-NC-SA 3.0 IGO

© FAO, 2022
CC1901/FR/1/10.22

À PROPOS DES ESPÈCES SAUVAGES APPARENTÉES AUX ESPÈCES CULTIVÉES DANS LE TRAITÉ INTERNATIONAL

Les objectifs du Traité international sont la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique (CDB), pour promouvoir une agriculture durable et la sécurité alimentaire et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les gouvernements ont convenu de promouvoir la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées et des plantes sauvages aux fins de la production alimentaire conformément à l'article 5 du Traité international.

Aux termes de cet accord, la «conservation *in situ*» désigne la conservation des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que la préservation et la récupération de populations viables d'espèces dans leur environnement naturel et, dans le cas d'espèces végétales domestiquées ou cultivées, dans l'environnement où elles ont développé leurs propriétés typiques.

L'Organe directeur a demandé à plusieurs reprises l'appui d'un appui afin d'élaborer des plans nationaux et régionaux de conservation des RPGAA, y compris des activités visant à consolider la documentation et l'utilisation des espèces sauvages apparentées en tant qu'élément central de l'approche stratégique.

CARENCES ET CONTRAINTES

Le manque d'informations sur les espèces sauvages apparentées, la fragmentation et la mauvaise qualité des données sont quelques-unes des principales carences identifiées. La collection de données sur la conservation *in situ* et des matériels et espèces sauvages apparentées est dispersée et stockée dans des sources et formats différents. En conséquence, de nombreux enregistrements concernant les espèces sauvages apparentées sont incomplets, les normes appropriées pour la documentation des données ne sont pas toujours appliquées, ce qui entrave leur utilisation. De plus, des ressources connexes utiles telles que des images, des publications scientifiques et d'autres documents en ligne y sont rarement reliées.

Dans ce contexte, plusieurs comités du Traité ont incité à l'identification des espèces sauvages apparentées et au développement de mécanismes scientifiques et pratiques visant à faciliter la publication et l'échange de leurs ensembles de données, ainsi que la connexion entre les informations sur les matériels conservés *ex situ* et *in situ*.

DESCRIPTEURS DE PASSEPORT POUR LES ESPÈCES SAUVAGES APPARENTÉES CONSERVÉES *IN SITU*

Le Traité international et une équipe d'experts en espèces sauvages apparentées provenant de plusieurs institutions et pays, ont travaillé pour convenir au niveau international et publier une liste de descripteurs de passeport clés pour les espèces sauvages apparentées conservées *in situ*. Cette norme internationale vise à assurer la cohérence de la manière dont les espèces sauvages apparentées sont documentées et échangées à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le Traité soutient des activités et des projets spécifiques concernant les espèces sauvages apparentées. En outre, il est engagé dans la promotion de leur utilisation et le développement d'outils, notamment une section dédiée dans le Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS).

Nous devons adopter des normes communément acceptées afin de faciliter l'échange d'informations et la disponibilité des données au niveau mondial!